 **Association Nationale de Retraités**

**Note 20-22**

28 mai 2020

***Siège***

**Note à tous les présidents, administrateurs et suppléants**

**Objet :** Obtention pour les retraités de France Télécom Orange de la réduction de 10% sur lesabonnements et services (à l’exception des terminaux et équipements)

Référence : ANRINFO 20-05 du 29 janvier 2020

Plusieurs groupes font parvenir au siège des réclamations de collègues d’Orange partis à la retraite avant le 31 décembre 2019 et qui se voient refuser l’avantage des 10%, parce qu’ils n’ont pas déposé de demande avant cette date. Il appartient aux présidents de se référer à l’ANRINFO ci-dessus citée.

Je rappelle qu’il existe en effet une nouvelle procédure depuis le 1er janvier 2020. Tous salariés partant à la retraite effective au 01/01/20 peuvent bénéficier, s’ils le souhaitent, d’une remise de 10% sur un abonnement de leur choix dans chacun des univers Fixe, Mobile et Internet.  Un mail contenant les informations pratiques pour leur accès sécurisé au kiosque retraités leur a été adressé par l’opérateur dans le mois précédent leur départ à la retraite.  Malheureusement, **tous les retraités d’avant le 31/12/2019, qui n’ont pas émis le souhait à travers une association**, comme l’ANR, de bénéficier de cet avantage**, ne pourront plus en bénéficier**. Seuls les retraités déjà inscrits via les associations continueront à bénéficier de cette remise de 10%.

Je vous prie de bien vouloir informer vos réclamants éventuels de ces dispositions.

Merci pour votre collaboration.

A Paris, le 28 mai 2020

Le Président national

Félix VEZIER